

Elles aussi



La chronique de la parité

Le nouveau visage de l'Assemblée nationale après les élections législatives anticipées

Moins de candidates, donc moins de députées et quelques surprises dans les postes à responsabilité

Dans la préparation précipitée de cette campagne électorale, la parité a été quelque peu oubliée. Les femmes ont été 41,1% à candidater alors qu'en 2022 elles étaient 44,2%, ce qui eut pour conséquence un recul du nombre de députées dans l'Assemblée, soit 36% au lieu de 37,3% en 2022 et 38,6% en 2017.

Un recul des candidatures féminines avec un impact sur le financement des partis

Pour rappel, les partis ou groupements politiques qui ne présentent pas entre 49% et 51% de candidatures d'un même sexe voient une partie de leur dotation annuelle amputée. Parmi les 16 partis ou mouvements politiques ayant présenté des candidatures, on peut citer ceux dont la dotation sera fortement amputée : Les amis d'Éric Ciotti (18,6% de femmes), le LR (30,9%) et l'UDI (31,6%). Parmi ceux qui ont le mieux respecté leur obligations, on peut citer Renaissance (51%), LFI (50%), Génération.s (50%) et EELV (49,4%), la grande majorité des autres partis se situant entre 44% et 49% de candidates.

Instaurée au début des années 2000, ces pénalités ont été fortement augmentées par la suite, ce qui a eu un effet certain sur le nombre de candidatures féminines, effet amplifié avec le non-cumul des mandats des parlementaires avec un mandat exécutif local (effectif en 2017). Mais dans la précipitation, cette mesure a montré ses limites avec un scrutin majoritaire uninominal généralement défavorable aux femmes quand la volonté politique fait défaut.

Encore un recul du nombre de députées, 208 pour 577 sièges, soit 36%, loin de la parité

Les partis ou mouvements politiques ayant élus le plus de femmes sont EELV (53,6%), LFI (43,2%), PS (42,4%) et Renaissance (41,2%).

Tant que les partis n'auront pas une politique d'investitures répartissant équitablement les femmes et hommes dans les circonscriptions gagnables, les femmes resteront les grandes perdantes.

C'est pourquoi le réseau Elles aussi a toujours été opposé à ce mode de scrutin majoritaire uninominal aux législatives, et lui préfère le scrutin binominal, qui a conduit à une parité de résultat à travers le scrutin départemental réformé en 2013. Pour les élections législatives, il s'agirait de diviser par deux le nombre de circonscriptions, et d'élire les parlementaires en binôme. Ainsi les femmes pourraient participer à égalité avec les hommes à l'élaboration et au vote des lois qui régissent l'organisation de notre société !

Quelques bonnes surprises dans les postes à responsabilité

Un bureau très féminisé : une femme restée au perchoir, Yaël Braun-Pivet, qui a accédé à ce poste éminent en 2022, entourée de 4 vice-présidentes et 2 vice-présidents, 6 secrétaires femmes et 6 secrétaires hommes. Et cerise sur le gâteau 3 femmes questeurs (Christine Pirès-Beaune, Brigitte Klinkert et Michèle Tabarot)– du jamais vu!-les hommes s’octroyant généralement jalousement ces trois postes, postes **aux** responsabilités importantes sur les services financiers et administratifs de l’Assemblée, assortis de certains avantages (dont une indemnité spéciale et un logement de fonction).

En revanche, pour les autres postes à responsabilité **politique**, les femmes restent très minoritaires : 3 femmes présidentes de groupes parlementaires pour 8 hommes, 2 présidentes de commissions pour 6 présidents, Fathiha Keloua Hachi pour la Commission culture et Sandrine Le Feu pour la Commission développement durable.

Nous attendons de ce Bureau un engagement réel à la défense des droits des femmes et une volonté sans faille de sanctionner toute forme de sexisme.